

À CONSERVER



DICRIM

Document d'information communal sur les risques majeurs

SAINT PIERRE DE BUZET



LES RISQUES MAJEURS

Un risque majeur peut être d'origine **naturelle**, **technologique** ou **anthropique**. Pour qu'il y ait un risque il doit à la fois exister un aléa (l'inondation par exemple) et un enjeu, une zone où les enjeux humains, économiques et environnementaux sont forts. **Il existe une multitude de risques**. Certains sont prévisibles quand d'autres ne le sont pas. Certains peuvent se produire subitement quand d'autres mettent des heures voire des jours à se concrétiser. Chaque territoire est soumis à des risques variés, qu'il convient de connaître.

ALÉA

RISQUE

ENJEUX



En cas d'évènement majeur, les services d'urgence et de secours peuvent être dépassés en raison de leur nombre limité. Il est nécessaire que **chaque citoyen soit préparé et le plus autonome possible** pour que les services d'urgence et de secours puissent consacrer leurs moyens à ceux qui en ont le plus besoin.

Mieux préparés, mieux informés, vous serez en mesure d'agir et d'aider vos proches plus efficacement face à une situation d'urgence.

LE DICRIM ? QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le DICRIM est un document de sensibilisation et de prévention destiné au grand public. Il allie connaissance du risque et préparation à la gestion de crise. Il vise à faire connaître aux citoyens les risques majeurs de leur commune et comment s'y préparer et y faire face.

Le PCS

Le Plan Communal de Sauvegarde est un document de planification **opérationnelle** permettant de guider la commune en situation de crise. Il est obligatoire pour les communes présentant des risques naturels ou technologiques majeurs. Les communes soumises à un PCS doivent posséder un DICRIM.





CONNAITRE LES MOYENS D'ALERTE

Les dispositifs d'alerte informent la population d'un danger immédiat pour l'activité humaine. Il existe différents moyens d'alerte, dont :

- Les ensembles mobiles d'alerte comme les haut-parleurs intégrés à certains véhicules ;
- Le porte-à-porte qui consiste à alerter physiquement habitant par habitant d'un danger imminent.
- Les ensembles technologiques : appels, sms, mails, site internet, réseaux sociaux ... ;
Site internet de la commune : <https://saintpierredubuzet.com/>

Dans les mois à venir, ces moyens vont être renforcés par le dispositif **FR-Alert**, utilisant le **cell-broadcast** et les **SMS géolocalisés** afin d'alerter et d'informer instantanément l'ensemble des téléphones connectés dans un espace donné.



SAVOIR REAGIR EN CAS D'ALERTE

- Je me mets** à l'abri, et **je ferme** les portes et fenêtres
- J'écoute** la radio, et **j'applique** les consignes des autorités
- J'évite** de téléphoner
- Je ne vais pas chercher** mes enfants à l'école, les établissements scolaires sont préparés





KIT D'URGENCE

Il est recommandé de constituer un kit d'urgence. Il est essentiel que l'on soit amené à rester chez soi ou à évacuer. En cas d'évacuation, il permet de s'assurer de ne rien oublier. Il est essentiel pour partir serein.



Documents d'identité



Clés de maison et de voiture



Argent liquide



Téléphone portable



Radio à dynamo



Vêtements de rechange



Couteau multifonction



Lampe à dynamo



Objets à valeur sentimentale



Un moyen de distraction



Trousse de premiers secours



Médicaments et ordonnances



Bouteilles d'eau



Couverture de survie



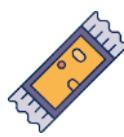
Brosse à dents et dentifrice



Gel douche



Boite de conserve



Barre de céréales



Pastilles de purification d'eau

FEU DE FORÊT

Les feux de forêts sont des incendies qui se déclarent et se propagent sur une surface d'au moins un hectare de forêt, maquis ou garrigue.

3 conditions doivent être réunies :

- Une source de chaleur, étincelle ou flamme : l'homme est souvent à l'origine par imprudence (cigarette, barbecue ...), accident ou malveillance.
- Un combustible : la végétation : le risque est plus lié à l'état de la forêt, sécheresse, relief, entretien qu'aux essences forestières (chênes, conifères ..).
- De l'oxygène : le vent active la combustion.

La période la plus propice aux feux est en été. A Saint Pierre de Buzet, le risque est élevé car la commune est couverte sur une partie d'un massif forestier. La commune est soumise aux obligations légales de débroussaillage.

Les obligations légales de débroussaillage (OLD) visent à diminuer l'intensité du feu, en diminuant la biomasse combustible et à créer une discontinuité du couvert végétal afin de ralentir la progression du feu (article L134-6 du Code forestier). Ces travaux sont à la charge des propriétaires.

En savoir plus

Si vous souhaitez en savoir plus sur le risque feu de forêt et comment s'y préparer, n'hésitez pas à consulter le site georisques.gouv.fr et celui de onf.fr.

La commune est classée dans le DDRM aléa Feu de Forêts.



SE PREPARER



AVANT

- Je **débroussaille** autour de ma maison et des voies d'accès
- Je **repère** les chemins d'évacuation
- Je prévois des **moyens de lutte (points d'eau)** et si j'ai une piscine je la rends accessible.
- Je n'accroche **pas de réserve de combustible** contre la maison
- Lorsque je me balade en forêt, **je ne fume pas et je n'allume pas de barbecue.**

PENDANT

Si je suis chez moi

- J'ouvre le portail pour faciliter l'accès aux pompiers
- J'**arrose le bâtiment** tant que le feu n'est pas là, puis je rentre les tuyaux d'arrosage.
- Je coupe le gaz et l'électricité, j'éloigne les bouteilles de gaz du bâtiment.
- Je **prépare ma valise** avec les objets essentiels (voir « § Kit d'urgence »)
- Je **ferme** les portes et les volets, **je calfeutre** les aérations avec du linge humide.

Si je dans la nature

- Je **m'éloigne** du feu et de la fumée en protégeant mes voies respiratoires.

Si je suis en voiture

- Je **ne sors pas de ma voiture** et je gagne une zone dégagée. J'allume mes phares pour être repérable.

APRES

- J'**éteins** les foyers résiduels
- J'**alerte** les pompiers si je constate des anomalies (reprise du feu, structure du bâtiment endommagé ...)
- J'**évalue** les dégâts et **je prends des photos** pour l'assurance



LES BONS REFLEXES



Je ne prends pas ma voiture



Je coupe le gaz, l'électricité et l'eau



J'écoute la radio, et j'**applique** les consignes des autorités



Je ne téléphone pas pour ne pas encombrer les lignes

MOUVEMENTS DE TERRAIN

Les mouvements de terrain sont des phénomènes naturels d'origines diverses. Ils présentent parfois un danger pour les personnes et les biens. Leurs dommages peuvent avoir des conséquences socio-économiques considérables.

Un **glissement de terrain** est un déplacement généralement lent d'un terrain sur une pente. Il peut entraîner des dégâts importants aux constructions. Dans certains cas, il peut provoquer leur destruction complète. Il peut également être causé par l'érosion des berges.

Les **éboulements** et chutes de blocs sont des mouvements de terrain rapides résultant de l'action de la pesanteur sur des éléments rocheux. Les éboulements, peuvent causer des dommages importants aux structures pouvant aller jusqu'à leur destruction.

Les **coulées de boues** sont des mouvements rapides de matériaux sous forme plus ou moins fluide. Elles peuvent souvent être la conséquence de fortes précipitations et d'inondations

Les **effondrements** sont des mouvements de terrain qui se produisent de façon plus ou moins brutale et résultent de la rupture d'un toit ou des appuis d'une cavité souterraine. Les effondrements brutaux peuvent entraîner d'importants dégâts matériels et humains.

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles

Les terrains argileux superficiels peuvent voir leur volume varier à la suite d'une modification de leur teneur en eau. Ils se « rétractent » lors des périodes de sécheresse (phénomène de retrait) et gonflent au retour des pluies (phénomène de gonflement). Ces variations peuvent atteindre une amplitude pouvant endommager les bâtiments localisés sur ces terrains, allant de la simple fissure à la fragilisation complète du bâtiment avec un affaissement par exemple.

En savoir plus

Si vous souhaitez en savoir plus sur le risque de mouvement de terrain n'hésitez pas à consulter le site brgm.fr ou le site georisques.gouv.fr

La commune est concernée par un PPRN Retrait et renflement des argiles.



SE PREPARER

Il est important de prendre conscience du risque de mouvement de terrain autour de chez vous et de vous prémunir au mieux pour y faire face.

Avant

- Je me renseigne** pour savoir si mon quartier est en zone à risque de mouvement de terrain
- Je m'informe** sur les conséquences et dégâts potentiels
- Je me prépare** pour éventuellement y faire face **en préparant** un kit d'évacuation et **en me tenant prêt** à évacuer si la consigne est donnée par les autorités

Pendant

- Je m'éloigne** de la zone dangereuse
- Je ne reviens pas** sur mes pas
- En cas d'éboulement ou de chutes de pierres, **je m'abrite** sous un meuble solide et je m'éloigne des fenêtres

Après

- Je n'entre pas** dans un bâtiment endommagé
- J'empêche l'accès** des zones dangereuses au public
- J'informe** les autorités en cas de problèmes



LES BONS REFLEXES



Je m'éloigne de la zone de danger, et si besoin **j'évacue** le bâtiment ou **je m'abrite** sous un meuble solide



J'écoute la radio, et **j'applique** les consignes des autorités



Je coupe le gaz, l'électricité et l'eau

ACCIDENTS INDUSTRIELS

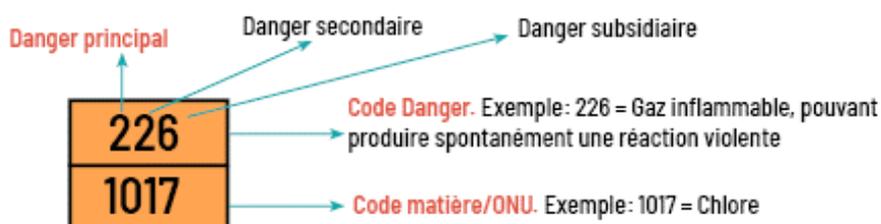
Le risque industriel peut se matérialiser de différentes façons. Il peut concerner un site industriel ou nucléaire, ou le transport de matières dangereuses (TMD). Certains sites sont classés comme des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Ces sites sont soumis à de nombreuses réglementations pour garantir la protection des populations et des biens.

Les matières transportées ou utilisées dans le cadre de certaines activités industrielles peuvent constituer un danger pour la santé humaine, les biens ou l'environnement.

Un accident industriel ou lié au TMD peut avoir les conséquences suivantes :

- Explosion et effet de blast
- Incendie
- Contamination de l'air, de l'eau, des sols
- Dispersion de matières radioactives

Les transports de matières dangereuses sont identifiés et peuvent être reconnus par des plaques standardisées, placées sur la cargaison.



En savoir plus

Si vous souhaitez en savoir plus sur le risque industriel, n'hésitez pas à consulter le site [irsna.fr](https://www.irsna.fr). Pour obtenir des informations sur l'ensemble des risques, vous pouvez également consulter le site [georisques.gouv.fr](https://www.georisques.gouv.fr)



SE PREPARER

Il existe différents comportements et bons réflexes pour se préparer en cas d'accident industriels.

Avant

- ❑ Pour le risque nucléaire, **je me renseigne** pour savoir si j'habite dans une zone exposée.
- ❑ **Je m'informe** sur les risques industriels et leur localisation en consultant les documents disponibles en mairie ou sur Internet.

Pendant

- ❑ **Je m'abrite** dans un bâtiment en dur, portes et fenêtres fermées et je pense à couper la ventilation
- ❑ Si je suis dans un véhicule, **je m'abrite** le plus rapidement possible
- ❑ **Je ne touche pas** aux objets, aliments ou à l'eau du robinet
- ❑ **J'allume** une radio, la télévision ou les comptes officiels des autorités pour me tenir informé des consignes à suivre
- ❑ En cas d'accident nucléaire, je ne prends **mes cachets d'iode** que sur consigne du préfet

Après

- ❑ **Je garde mon calme, je m'informe et je signale** ma présence aux services de secours
- ❑ A la demande des autorités, **j'évacue** la zone pour gagner l'extérieur du périmètre de protection
- ❑ A la fin de l'alerte, **j'aère** le local de mise à l'abri

En cas d'accident nucléaire de la centrale de Golfech, je viens chercher mon lot de comprimés d'iode à la Mairie lorsque celle-ci me prévient.



LES BONS REFLEXES



Je me mets à l'abri et j'évite de m'exposer aux produits chimiques



J'écoute la radio, et **j'applique** les consignes des autorités



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école

RISQUES CLIMATIQUES

LE GRAND FROID

On parle de grand froid lorsque les températures atteignent des valeurs inférieures aux normales saisonnières de la région concernée. Le grand froid représente un danger pour la santé de tous. Le dispositif national « grand froid » a pour but de limiter la surmortalité saisonnière, en grande partie liée aux épidémies de maladies infectieuses.

Des plans de viabilités hivernales sont également mis en œuvre pour réduire les effets nuisibles de la neige et du verglas présents sur les routes.

LA CANICULE

La canicule est définie comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins 3 jours consécutifs. Cela représente un risque pour les personnes les plus fragiles (enfants de moins de 4 ans, femmes enceintes, personnes âgées de plus de 65 ans) et les plus exposées à la chaleur.



Source : Ministère des solidarités et de la santé

En savoir plus

Si vous souhaitez en savoir plus sur les risques climatiques et comment s'y préparer, n'hésitez pas à consulter le site [meteofrance.com](https://www.meteofrance.com).

Pour obtenir des informations sur l'ensemble des risques, vous pouvez également consulter le site [gouvernement.fr/risque](https://www.gouvernement.fr/risque)



Pour me prémunir du **grand froid**, je peux adopter de bons réflexes :

- Je vérifie le bon état de marche de mon installation de chauffage et de production d'eau chaude. Je la fais entretenir par un professionnel agréé. Il est recommandé de ne pas utiliser de chauffage d'appoint de manière continue
- Je ne bouche pas les aérations de mon logement.
- Je prévois l'équipement nécessaire aux situations d'urgence : vêtements chauds et couvertures, y compris dans la voiture
- Je prévois de l'eau et des produits alimentaires ne nécessitant pas de cuisson
- Si je suis obligé(e) de sortir, j'équipe ma voiture de chaînes ou de pneus neige et je couvre les parties du corps les plus sensibles au froid

Pour me prémunir des **fortes chaleurs**, je peux adopter de bons réflexes :

- Je porte des habits légers et amples
- J'utilise ventilateurs et brumisateurs
- Je me rafraîchis et je me mouille le corps plusieurs fois par jour
- Je maintiens un logement frais en favorisant la circulation d'air. En journée, je ferme les fenêtres et volets
- Je prends des nouvelles de mon entourage régulièrement.



LES BONS REFLEXES



J'écoute la radio, et j'applique les consignes des autorités



Je mange en quantité suffisante



J'évite les efforts physiques



Si je remarque une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, j'appelle le 115



Je donne et prends des nouvelles de mes proches



Je bois beaucoup d'eau et ne bois pas d'alcool



Je maintiens une maison au frais en cas de canicule et je reste au chaud en situation de grand froid

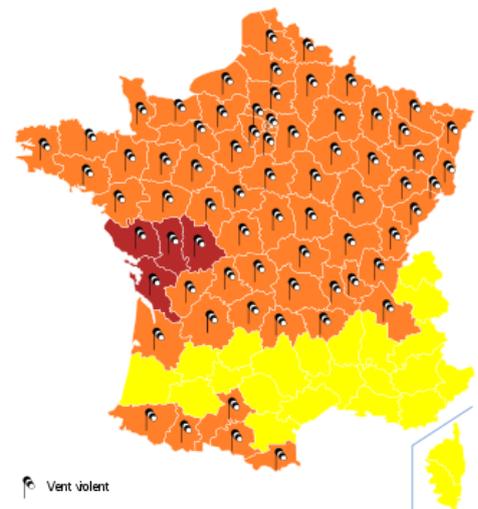


TEMPÊTE

On parle de tempête lorsqu'une perturbation atmosphérique génère des vents dépassant 89 km/h. Ces vents violents s'accompagnent de fortes précipitations et parfois d'orages. Les tempêtes peuvent avoir un impact considérable aussi bien pour les personnes que pour leurs activités ou leur environnement, et peuvent notamment provoquer des inondations.

Météo-France prévoit trois niveaux de vigilance :

-  *Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique.*
-  *Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus.*
-  *Une vigilance absolue s'impose, des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus.*



Source : Météo France

En savoir plus

Si vous souhaitez en savoir plus sur le risque de tempête et comment s'y préparer, n'hésitez pas à consulter le site vigilance.meteofrance.fr. Pour obtenir des informations sur l'ensemble des risques, vous pouvez également consulter le site gouvernement.fr/risques



SE PREPARER

Les vents violents et tempêtes peuvent toucher des endroits où l'on peut penser être à l'abri. Soyez vigilant et informé du risque tempête autour de chez vous pour adopter les bons gestes et vous y préparer.

Avant

- Je m'informe** en consultant régulièrement les bulletins associés à la vigilance météorologique
- Je rentre tous les** objets susceptibles d'être emportés et projetés par le vent (parasols, tables, chaises, plantes...)
- Je ferme** les portes et volets
- J'arrête les activités** de loisirs de plein air
- Je prépare ma valise** avec les objets essentiels (voir « § En cas d'évacuation »)

Pendant

- Je reste** à l'écoute des consignes des autorités
- Je reste chez moi** ou cherche un abri au plus vite
- Je débranche les appareils électriques et les antennes de télévision
- Je m'éloigne** des arbres et structures métalliques
- Si je dois me déplacer, **je respecte les déviations** mises en place, **je roule** doucement et **je signale** mon départ et ma destination à mes proches

Après

- Je ne touche pas** aux câbles électriques tombés par terre
- Je répare** sommairement ce qui peut l'être sans danger
- Je coupe** les branches et les arbres qui menacent de s'abattre si je le peux
- J'évalue les dégâts**, les points dangereux et je m'en éloigne
- J'apporte une première aide** à mes voisins et je pense aux personnes âgées et handicapées à proximité
- Je m'assure** que l'eau soit toujours potable avant consommation



LES BONS REFLEXES



J'écoute la radio et **j'applique** les consignes des autorités



Je ne touche pas aux fils électriques tombés par terre



Je rentre dans un bâtiment en dur ou **je reste** chez moi

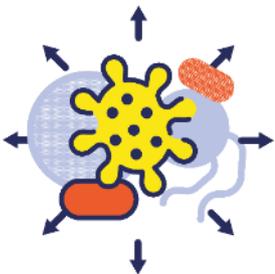


Je coupe le gaz, l'électricité et l'eau

RISQUES SANITAIRES

Les risques sanitaires sont les risques qui peuvent affecter la santé de la population du fait notamment d'agents infectieux ou de dysfonctionnement des organisations de soins. Le risque sanitaire dépend de la nature du contaminant, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition de l'homme. Il s'agit des effets sur la santé survenant à la suite d'une exposition de l'homme ou de l'animal à une source de contamination.

Les différents risques sanitaires sont :



- ◆ Les **risques infectieux**, qui entraînent une contamination de la population (pandémie grippale, Ebola, Dengue).
- ◆ La **pollution des eaux** qui peut avoir une cause naturelle (composition géologique des sols, déjections animales) ou être due aux activités humaines (rejets domestiques, industriels ou agricoles). Le risque surgit lorsque ces eaux deviennent inutilisables pour : la consommation de l'eau, de produits vivants ou issus de cultures et milieux aquatiques (coquillages, cresson, etc.) et la baignade.
- ◆ Les **contaminations alimentaires ou médicamenteuses** liées à des agents pathogènes (industrie agroalimentaire, restauration collective, etc.).

En savoir plus

Si vous souhaitez en savoir plus sur les risques sanitaires et comment s'y préparer, n'hésitez pas à consulter le site santepubliquefrance.fr. Pour obtenir des informations sur l'ensemble des risques, vous pouvez également consulter le site du ministère en charge de la santé solidarites-sante.gouv.fr



SE PREPARER

Le risque sanitaire peut être immédiat et représenter sur le long terme une menace directe pour la santé de l'homme. Des gestes simples peuvent être adoptés en prévention du risque mais aussi lorsque la crise surgit :

Avant

- ❑ **Je m'informe** sur les risques sanitaires de mon territoire et **je me prépare** en connaissant les bons gestes à adopter
- ❑ **J'écoute** les consignes des autorités et **je reste informé(e)**

Pendant

- ❑ **Je me lave** les mains plusieurs fois par jour avec du savon et **j'utilise** une solution hydro-alcoolique
- ❑ Lorsque **j'éternue** ou **je tousse**, **je me couvre** la bouche et le nez avec un mouchoir ou éventuellement ma manche
- ❑ En cas de symptômes, **j'appelle** mon médecin traitant et **j'évite** tout contact
- ❑ **Je respecte le 15** uniquement en cas d'urgence
- ❑ **J'évite** les activités non essentielles me faisant courir un risque
- ❑ **Je respecte** les consignes des services de l'Etat

Après

- ❑ **J'écoute** la radio et **je respecte** les consignes de sécurité

FOCUS COVID-19



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire



Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres



Limiter au maximum ses contacts sociaux



Éviter de se toucher le visage



Aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



DÉCOUVERTE D'UN ENGIN DE GUERRE

Qu'est-ce que le risque découverte d'engins de guerre ?

La découverte d'engins de guerre (grenades, obus, bombes, détonateurs, mines ou munitions) peut représenter un danger mortel pour les personnes présentes sur place lorsqu'il y a manipulation ou transport de ces munitions abandonnées et plus particulièrement celles à chargement chimique ou incendiaire.

En cas de découverte d'engins de guerre, les risques sont les suivants :

- Explosion de l'engin par manipulation ;
- Intoxication par inhalation, ingestion ou contact ;
- Dispersion de gaz toxiques ;
- Risques de brûlures.

QUOI FAIRE ?

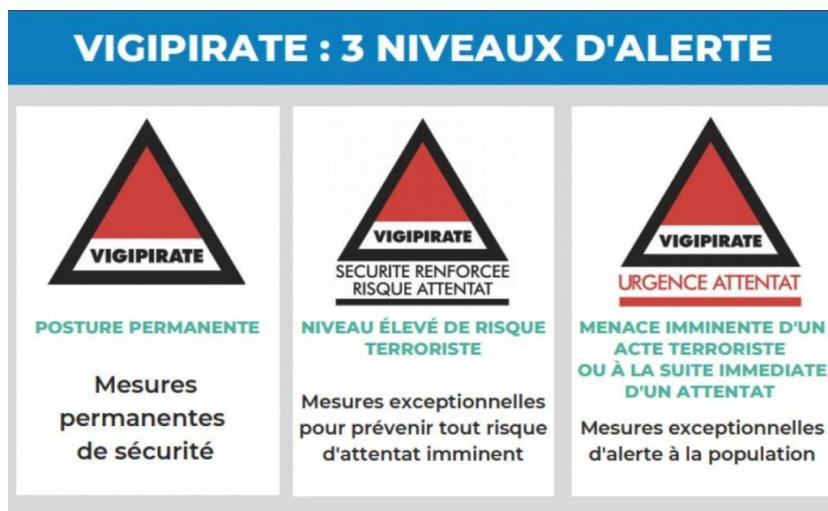


**Si vous mettez à jour un engin de guerre ou un engin suspect...
N'Y TOUCHEZ PAS !**

- ▶ **Interdisez à quiconque d'y toucher**
En cas d'accident, votre responsabilité pourrait être engagée
- ▶ **Marquez l'emplacement de l'engin**
par un repère quelconque afin de faciliter l'intervention des démineurs
- ▶ **Restez discret** *pour éviter d'attirer les curieux*
- ▶ **Prévenez la mairie, la gendarmerie ou la police,**
ce sont eux qui avertiront les autorités compétentes selon une procédure particulière, et qui prendront les mesures qui s'imposent.

*L'identification et la procédure d'élimination qui en découlent sont du seul ressort d'un artificier du déminage.
La découverte d'engins de guerre peut représenter un danger mortel pour la ou les personnes présentes sur place lorsqu'il y a manipulation.*

RISQUE TERRORISTE



QUOI FAIRE EN CAS D'ATTENTAT?



Réagir en cas d'attaque

1. S'ÉCHAPPER



ÊTES-VOUS CERTAIN DE POUVOIR VOUS ÉCHAPPER SANS RISQUE ?

SI OUI

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie
- Laissez toutes vos affaires sur place
- Ne vous exposez pas (crouchez-vous)
- Prenez la sortie la moins exposée
- Utilisez un itinéraire connu
- Aidez les autres personnes à s'échapper
- Prévenez / alertez les personnes
- Évitez les mouvements de panique
- Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours.

2. SE CACHER



SI NON ENFERMEZ-VOUS ET BARRICADEZ-VOUS

- Enfermez-vous et barricadez-vous
- éloignez-vous de la fenêtre
- Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes
- Rassurez vos collègues
- Restez le plus silencieux et discret possible



3. ALERTER



Où ?
Qui ?
Quoi ?

UNE FOIS CACHÉ ET EN SÉCURITÉ, APPELEZ LES SECOURS

Où ? : Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs.

Quoi ? : Nature de l'attaque (explosion, fusillade, attaque à l'arme blanche...)

Qui ? : Nombre d'assaillants, description physique et attitude, estimation du nombre de personnes blessées ou cachées.

- Comment se comportent-ils ?
- Regardent-ils la télé ?
- Quels moyens de communications ont-ils ?
- Ne raccrochez pas !

4. RÉSISTER



SI SE CACHER OU ÉVACUER EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE VIE EST EN DANGER

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
- Distrayez l'adversaire (criez)
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras).



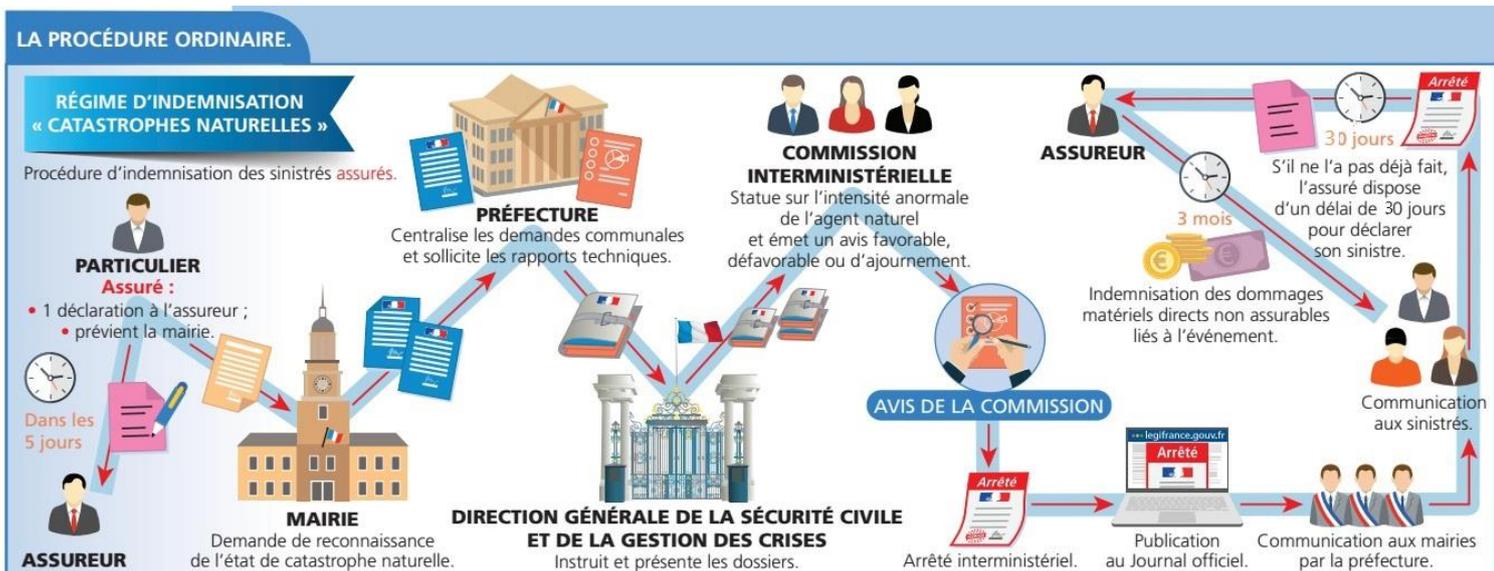

FAIRE FACE ENSEMBLE

APRES LA CATASTROPHE

Vous avez subi d'importants dommages suite à un épisode météorologique d'une rare intensité ? **L'état de catastrophe naturelle répond à des critères très précis et pourrait ne pas être retenu.**

Pour éviter les mauvaises surprises, **entamez rapidement vos propres démarches auprès de votre assureur ! :**

- ❑ **Appelez dès que possible votre assurance et faites une première déclaration orale ;** un numéro de dossier vous sera attribué. Après la publication de l'arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au Journal Officiel, **vous avez 30 jours pour déclarer le sinistre.**
- ❑ **Dans un délais de 5 jours ouvrés, adressez un courrier à votre assureur** en récapitulant précisément les fait et listez les biens détériorés ou hors d'usage. Joignez tous les documents de nature à prouver les dommages (photos, vidéos, témoignages ...)
- ❑ Vous pouvez nettoyer votre maison avec précautions mais **stockez les biens détériorés jusqu'au passage de l'expert.** Ils serviront de preuves.



À RETENIR!

A RETENIR : LES PRINCIPALES CONSIGNES

| | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| Mouvement de terrain | | | | | | | | |
| Feu de forêt | | | | | | | | |
| Séisme | | | | | | | | |
| Tempête | | | | | | | | |
| Risque nucléaire | | | | | | | | |
| Transport de Matières Dangereuses | | | | | | | | |



LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE

LES **NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE** PERMETTENT DE JOINDRE **GRATUITEMENT** LES SECOURS PUBLICS **24H/24 & 7J/7**

ENFANCE MALTRAITÉE
119

GENDARMERIE
17

URGENCES
112

numéro européen

POMPIERS
18

SERVICE AUX MALENTENDANTS
114

CENTRE ANTIPOISON
0556964080

SAMU
15

ALERTE ENLEVEMENT ET ATTENTAT
197

VIOLENCES CONJUGALES
3919

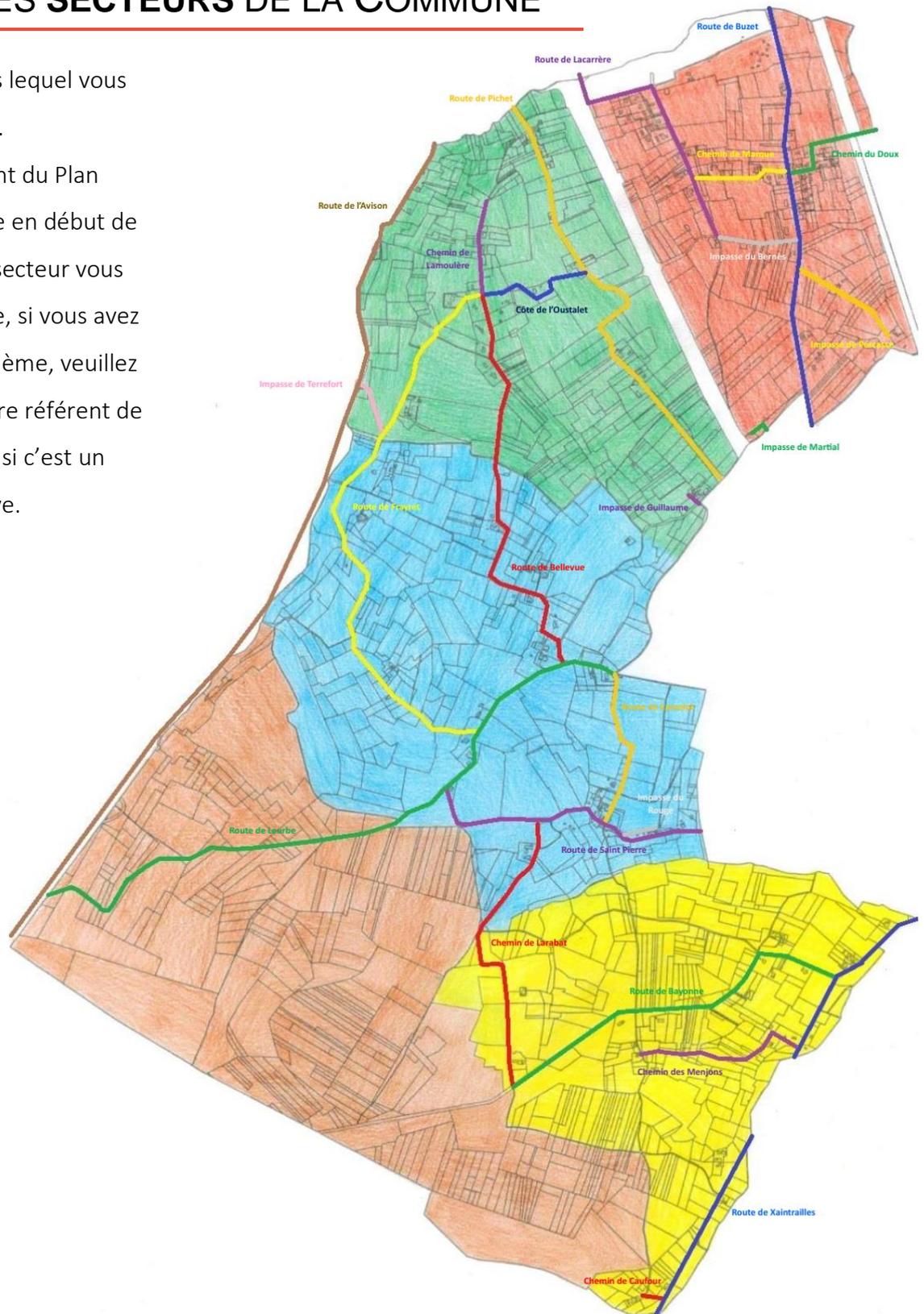
À RETENIR!

PLAN DES SECTEURS DE LA COMMUNE

Identifiez le secteur dans lequel vous vous trouvez.

Lors du déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde en début de crise, votre référent de secteur vous contactera. Durant la crise, si vous avez des questions ou un problème, veuillez contacter la Mairie ou votre référent de secteur ou les secours si c'est un problème grave.

-  Secteur 1
-  Secteur 2
-  Secteur 3
-  Secteur 4
-  Secteur 5



Lors de la crise, ne contactez pas le Maire ! Vos référents de secteurs se chargeront de le prévenir. Sa ligne téléphonique doit rester libre afin de pouvoir contacter les secours et les organismes d'Etat.



À RETENIR!

POUR ALLER PLUS LOIN



Le **plan familial de mise en sûreté** (PFMS) est un outil simple et pédagogique à l'attention des citoyens.

Le PFMS est l'occasion de discuter en famille des risques et des conduites à tenir, de collecter les numéros d'urgence important et de **préparer un kit d'urgence**.

Le site internet **EPISEINE** est consacré à la sensibilisation aux inondations. Vous y trouverez des conseils pour avant, pendant et après la crue, ainsi qu'en ensemble de ressources pour tout savoir sur les inondations.



L'Etat met à dispositions deux plateformes contenant des ressources sur les risques :

Géorisques est une plateforme mise à disposition par le ministère en charge de l'écologie pour informer et sensibiliser le grand public sur les risques naturels et technologiques présents sur l'ensemble du territoire national.

Contact

Mairie de Saint Pierre de Buzet
36 Place du Docteur Chapeyrou
05 53 84 77 26

stpierredebuzet@collectivite47.fr

Ce document a été proposé en partenariat avec **EPISEINE**, un dispositif de l'EPTB Seine Grands Lacs.

Crédits photos: Adobe Stock; Thatotherperson ; CC BY-SA 3.0 ; Pixabay ; Bob Richards ; Julius Massius ; Anna Shvets

Illustrations : Mattias ORSI / EPISEINE



Nom de la commune